



Nom complet : Hasan Ghassan Ghaleb Safadi
Date de naissance: 23/10/1991
Date d'arrestation: 01/05/2016
Lieu de détention: Centre de détention Moskobiyyeh
Statut légal: 6 mois de détention administrative
Lieu de résidence: Jérusalem
Etat civil: Célibataire
Profession: Journaliste et coordinateur Média à Addameer

Arrestation

Les forces de l'occupation ont arrêté le journaliste et coordinateur Media à Addameer Hassan Safadi alors qu'il traversait le pont Al Karameh le 01/05/2016, où on l'a emprisonné le jour même à 16h après avoir été identifié par un soldat. Il a été fouillé dans une salle de surveillance sur le pont pour être transféré par la suite au centre d'interrogatoire Al Moskobiyyeh. Safadi rentrait chez lui après avoir participé à la Conférence de la Jeunesse Arabe (Arab Youth Conference) en Tunisie durant laquelle des questions liées aux droits de l'Homme et problèmes de la région ont été abordées.

Interrogation

Durant l'interrogatoire qui a duré 40 jours, Hassan Safadi était privé de sommeil et a subi de longues sessions d'interrogation, les mains attachés, sous la menace et sans une alimentation adéquate. De plus, on l'a privé du droit d'engager un avocat pendant 10 jours (12-22 Mai 2016) ou de recevoir des visiteurs. Par conséquent, sa famille n'a pu le voir que le 07 Juin 2016 pendant une audience.

Pendant l'interrogatoire, les autorités d'occupation ont imposé à Safadi l'obligation de silence et mené des audiences à huis clos. Le procureur a gonflé les accusations contre Safadi, malgré l'absence des preuves concluantes l'inculpant.

Un ordre de détention administrative de 6 mois a été délivré le 10 Juin 2016 à l'encontre de Hassan Safadi, après avoir subi un interrogatoire de 40 jours.

Safadi devait être libéré le 10 Juin 2016 selon la décision du Magistrate Court de Jérusalem, contre le versement d'une caution de 2500 NIS et la garantie d'un tiers. La caution a été payée mais plus tard dans la journée, le ministre Israélien Avigdor Lieberman a signé l'ordre de détention contre Safadi, ce qui a annulé immédiatement l'ordre de sa libération.

Le procureur a déclaré que Safadi est affilié à une organisation illégale et a visité un état ennemi (le Liban) plus d'une fois. Il a également annoncé qu'il a pris part à des activités illégales sans préciser les détails de ces activités, en plus d'annoncer qu'il a des liaisons avec d'autres détenus sans identifier les noms de ces détenus. Un ordre de détention administrative de six mois a été émis contre Safadi à partir du 10/06/2016 et se terminant le 10/12/2016. L'ordre de détention administrative de Hassan Safadi est délivré en vertu de la Loi des Règlement des Urgences (1979), applicable aux citoyens israéliens et aux résidents palestiniens de Jérusalem. La détention administrative est une

procédure qui permet au gouvernement israélien de maintenir les détenus indéfiniment sur des preuves secrètes sans les inculper ou leur permettre de passer en jugement.

La détention administrative de Hasan Safadi est un exemple de la pratique de l'émission d'un ordre de détention administrative en l'absence de preuves et accusations suffisantes pour maintenir le détenu en détention.

Si l'ordre de détention administrative de Safadi est confirmé, il peut être détenu indéfiniment en raison de la possibilité d'un renouvellement tous les six mois. Safadi, comme les autres détenus administratifs, ne sera pas informé des raisons de sa détention; et son avocat non plus. Lors de l'examen judiciaire d'un ordre de détention, qui se tient dans une audience à huis clos devant un juge, le juge peut confirmer, annuler ou raccourcir l'ordre.

Cette pratique de la détention arbitraire est une violation grave des lois et normes internationales des droits de l'Homme, en particulier les articles 78 et 72 de la Quatrième Convention de Genève qui stipulent qu'un individu accusé a le droit de se défendre. Ceci représente également une violation de l'article 66 de la Quatrième Convention de Genève et les normes fondamentales d'un procès équitable.

Travail

Safadi a travaillé comme coordinateur média à Addameer Prisoner Support pendant trois ans. Il est diplômé d'une Licence en Journalisme et médias avec une spécialité en sciences politiques de l'Université Birzeit à Ramallah. Il a participé à plusieurs conférences et formations, dont une sur la documentation de la torture.

L'arrestation de Safadi est survenue dans le cadre d'une campagne d'arrestations collectives visant les Palestiniens, y compris des journalistes et des activistes de la société civile depuis le début du soulèvement populaire, qui a commencé en octobre 2015. Cette campagne est une politique systématique et une méthode de punition collective. Ceci constitue une violation de l'Article 19 du Pacte International relatifs aux droits Civils et Politiques (articles 1 et 2) qui souligne le droit de l'individu d'avoir et d'exprimer ses avis par n'importe quels moyens (écrit ou oral) sans subir un harcèlement.

Famille

Safadi est l'ainé d'une famille de 5 enfants (3 soeurs et 2 frères), sa famille vit à Beit Hanina - Jérusalem. La famille de Safadi s'est préparée pour sa libération, ils ont payé une caution de 2500 NIS. La famille a été choquée après qu'on l'ait informé qu'un ordre de détention administrative a été émis le jour où il était censé être libéré.

Cette tournure des événements inattendue associée à l'incapacité de prévoir sa libération risque de causer des problèmes psychologiques au détenu et à sa famille.

La mère de Hassan a fait la déclaration suivante à Addameer : « quand j'ai d'abord entendu les nouvelles de la libération de mon fils, j'ai senti comme si vendredi allait être le premier jour de l'Eid. J'ai repassé la chemise préférée de Hasan et j'ai acheté de jolis vêtements agréables pour ses petits frères pour l'accueillir. Le père de Hasan a invité des parents et des amis pour le dîner à la maison, afin de partager avec nous cette grande joie. Je n'ai pas pu dormir cette nuit de joie et d'excitation, j'avais hâte de voir mon fils assis parmi nous de nouveau. Le lendemain matin, le jour prévu pour sa libération, je suis allée avec le père de Hasan au tribunal en emmenant avec nous la somme exigée pour sa sortie. Le père de Hasan a payé la caution et a signé un engagement pour se soumettre aux conditions exigées par la cour. Puis nous nous sommes mis à attendre à la porte du tribunal pendant de longues heures et bien plus tard, nous avons appris que Hasan a été placé sous détention administrative. Je n'ai pas su comment j'ai réagi à cette nouvelle choquante. J'ai commencé à pleurer

très fort pour la première fois depuis l'arrestation de Hasan. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser à ce que j'allais dire à ses frères et soeurs qui l'attendaient à la maison. Quand nous sommes arrivés à la maison, ils ont commencé à poser plusieurs questions et quand ils ont appris que Hasan ne sera pas à la maison pendant six mois, ils sont restés sous le choc pendant presque deux jours. Et ils demandent tous les jours après lui, en espérant qu'un jour ma réponse sera « Il rentre demain ».